

Conditions location camping-car du camping le Pech Charmant

En VOUS confiant ce VEHICULE, Camping le pech Charmant s'engage envers VOUS et VOUS VOUS engagez en retour dans les conditions générales contractuelles qui VOUS sont exposées ci-après, sous réserve des cas de force majeure. Toute dérogation à ces conditions doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit du loueur.

1-DEFINITIONS ET NOTIONS GENERALES

Les différentes notions auxquelles font référence les présentes conditions devront être interprétées au regard de la Recommandation 96-02 de la Commission des Clauses Abusives et du droit commun applicable aux contrats de louage (article 1713 et suivants du Code Civil).

Le contrat de location est conclu intuitu personae et ne saurait faire l'objet d'une cession.

"VOUS", "le locataire" désigne les conducteurs et les payeurs mentionnés sur le contrat de location et signataires de celui-ci qui ont la qualité de locataire.

"NOUS", "le loueur" désigne SARL Camping le Pech Charmant, pour la location de camping-cars.

"VEHICULE" désigne un camping-car comprenant une partie VEHICULE, une partie aménagements intérieurs que NOUS VOUS louons pour la durée convenue du Contrat de Location.

"DOMMAGE (S)" : est considéré comme DOMMAGE (S), tout dégât survenu au VEHICULE y compris le bris de glace, ce dernier incluant les optiques, les rétroviseurs et les phares.

"VOL" : est assimilé au VOL du VEHICULE, au vandalisme et au VOL d'accessoires.

"EUROPE" désigne les pays dans lesquels le VEHICULE loué peut circuler, à savoir : VOIR LA CARTE VERTE (avec un exclusion pour les stations de sports d'hiver).

2-CONDITIONS A REMPLIR POUR LOUER

Après réservation VOUS devez NOUS fournir, avec justificatifs, tous les renseignements indispensables à l'établissement de votre contrat de location et notamment : votre identité, votre adresse, la catégorie et la date de délivrance de votre permis de conduire, le moyen de paiement de votre location et une pièce justificative de votre domicile datant de moins de trois mois. Les pièces justificatives de votre identité et votre permis de conduire devront NOUS être présentés au départ de la location. Tout conducteur doit être titulaire depuis au moins 36 mois d'un permis de conduire en cours de validité, et correspondant à la catégorie du VEHICULE loué. Il doit être également âgé de plus de 26 ans. Le véhicule peut être conduit que par les conducteurs mentionné au contrat de location.

Il est interdit de fumer dans le camping-car.

Les chiens sont interdit (possible dans quelque cas : à voir avec le loueur, prix supplémentaire 75 €/semaine)

3-LA RESERVATION

En cas de réservation par correspondance ou par internet, nous vous adresserons un contrat de location accompagnée des conditions générales de location..

Après vous devez renvoyer ce contrat signé avec des photocopie de votre passeport/carte d'identité, permis de conduire et un justificatif de votre domicile de moins de trois mois. Les réservations ne sont considérées comme définitives qu'après versement d'un acompte de 30%. Le solde doit être réglé 6 semaines avant la date prévue du départ sauf accord particulier. Passé ce délai, le LOUEUR se réserve le droit d'annuler la réservation sans autre avis au bénéfice des clients figurant sur la liste d'attente. En cas de réservation effectuée moins de 6 semaines avant le départ, la totalité est due à la réservation.

Pour la caution nous acceptons que des cartes bancaires

4-LE VEHICULE

4-1 ETAT DU VEHICULE

Un état descriptif du VEHICULE comprenant l'inventaire des accessoires est joint à votre contrat. VOUS VOUS engagez à le vérifier et à NOUS faire consigner par écrit, avant votre départ de la station, toute défectuosité apparente ou manquant qui n'y figureraient pas. A défaut, NOUS sommes réputés avoir délivré un VEHICULE conforme à l'état descriptif. NOUS ne pourrions malheureusement pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ.

Un état descriptif du VEHICULE et un inventaire des accessoires seront réalisés, en votre présence, lors du retour du VEHICULE. Si VOUS êtes absent, l'état descriptif et l'inventaire seront réputés contradictoires à votre égard.

L'intérieur, les équipements et accessoires du VEHICULE devront être restitués en état de propreté.

Les eaux usées et noires devront être vidangées.

Si vous avez mal nettoyé les frais sont comme mentionné ci-dessous :

-le réservoir toilette chimique pas vidangées/pas propre:€ 25

-cuisine + inventaire pas propre: € 25

-la cellule + revêtement/tapisserie sale € 25

VEHICULE VOUS est fourni avec le plein de carburant et d'eau propre. VOUS devez le restituer dans le même état. A défaut, le forfait carburant VOUS sera facturé lors de la restitution du VEHICULE. Le VEHICULE VOUS est fourni avec cinq pneumatiques en bon état.

En cas de détérioration de l'un d'entre eux, VOUS VOUS engagez à le remplacer immédiatement et à vos frais par un pneumatique de même dimension et de même type. VOUS devez rendre le VEHICULE dans l'état où VOUS l'avez reçu.

A la fin de location vous devez rendre le camping-car propre à l'intérieur, le réservoir l'eau sale vide et cassette de toilette vide et propre. Le nettoyage définitive d'intérieur et d'extérieur, fait par nos soins est obligatoire (60 €). Tous frais supplémentaire de remise en état, de nettoyage (ex. cuisine, inventaire, cassette toilette chimique, nettoyage du tapisserie) de plein ou de remplacement d'éléments manquants, tous frais consécutifs à une faute ou à un irrespect des présentes conditions générales, viendront en surcharge du coût de la location.

4-2 USAGE DU VEHICULE

VOUS devez VOUS conformer aux règles légales de sécurité, de circulation, de stationnement et d'usage du VEHICULE. Conformément au principe de personnalité des peines, VOUS êtes responsable des infractions commises par vous pendant la durée de la location.

VOUS VOUS engagez à utiliser le VEHICULE en "bon père de famille" et notamment conformément à sa destination qui est celle du transport et de l'hébergement de personnes à titre gratuit. VOUS VOUS engagez à respecter les " recommandations importantes " qui VOUS sont transmises avant votre départ sur une fiche. NOUS attirons tout particulièrement votre attention sur les dimensions du VEHICULE qui obligent à une attention accrue lors de certaines manœuvres et peuvent rendre impossible le franchissement de certaines infrastructures routières (tunnels, ponts etc.), dont la hauteur maximum est, suivant la réglementation en vigueur, signalée en avance. ATTENTION : en cas de DOMMAGES au VEHICULE résultant de l'irrespect de la hauteur limitée, du poids total roulant autorisé du VEHICULE, d'une mauvaise appréciation du gabarit et, plus généralement, en cas de dégâts occasionnés à la partie supérieure du VEHICULE mis à disposition VOUS serez responsable du coût total des réparations, même si VOUS avez souscrit la garantie " responsabilité réduite

DOMMAGES ", dans la limite du plafond de responsabilité correspondant à ce type de sinistre.

VOUS ne devez pas VOUS servir du VEHICULE loué notamment :

* pour être reloué;

* pour le transport de personnes à titre onéreux;

* pour le transport d'un nombre de personnes supérieur à celui mentionné sur la carte grise du VEHICULE;

* pour participer à des rallies, compétitions ou essais, quel que soit le lieu

* pour donner des cours de conduite;

* pour pousser ou tirer un autre VEHICULE;

* sur des routes non carrossables ou dont la surface ou l'état d'entretien présente des risques pour les pneus ou les organes sous le VEHICULE. Les marchandises et bagages transportés dans le VEHICULE, y compris leur emballage ou leur arrimage, ne doivent ni détériorer le VEHICULE, ni faire courir de risques anormaux à ses occupants.

Quand VOUS stationnez le VEHICULE, même pour un arrêt de courte durée, VOUS VOUS engagez à fermer le VEHICULE à clef, à VOUS servir des dispositifs d'alarme et/ou d'antivol dont le VEHICULE est équipé et à conserver les papiers du VEHICULE avec vous. VOUS ne devez jamais laisser le VEHICULE inoccupé avec les clefs sur le contact et en cas de VOL résultant de l'inobservation de cette exigence, votre responsabilité serait engagée. En cas de DOMMAGE ou de VOL, VOUS devez transmettre au loueur, dans les plus brefs délais, le constat amiable d'accident ou le récépissé de déclaration de VOL remis par les autorités.

ATTENTION : l'article 4-2 énonce les obligations minimum à respecter pendant la période durant laquelle VOUS avez la garde du VEHICULE. Tout irrespect de ces obligations entraînera la déchéance des garanties VOL ou DOMMAGES éventuellement souscrites.

4-3 ENTRETIEN/ PROBLEME MECANIQUE/ASSISTANCE

Au cours de votre location et en fonction du nombre de kilomètres parcourus, VOUS aurez à effectuer les contrôles d'usage (niveau d'huile moteur, pression des pneus...etc.), conformément à un usage de "bon père de famille". Le carburant est à votre charge.

Il n'y a pas de frais pour les liquides toilette-chimique, butagaz, l'huile moteur donnés au départ. Si vous avez besoin plus, les frais sont à votre coût. Aussi à la charge de locataire sont les frais de : réparation des pneus, brise glace (franchise 75 €), péage et amendes.

En cas de panne mécanique ou d'accident, VOUS devez nous contacter, par courrier électronique, téléphonie ou télécopie, le plus rapidement possible. Que les factures mis au nom du LOUEUR peuvent être restitué.

VOUS bénéficiez du Service de Mondial Assistance France, inclus dans le prix de votre location et dont les conditions sont exposées dans la notice du véhicule. Les conditions de l'assistance incluse dans le tarif de la location VOUS sont exposées dans la plaquette " Conditions d'assurances et d'assistance " qui VOUS est remise avec votre contrat. NOTRE responsabilité, en cas de défaillance technique, est limitée à la prise en charge du coût du rapatriement du locataire et des passagers dans la limite du nombre autorisé sur la carte grise. Le véhicule de remplacement en cas de panne n'est pas un camping-car mais une voiture de classe D.

Si le compteur kilométrique n'a pas fonctionné pour une cause autre qu'une défaillance technique, le locataire devra payer l'indemnité kilométrique calculée sur la base de 500 kilomètres par jour.

5-DUREE DE LA LOCATION

5-1 NOTION ET CALCUL

VOUS VOUS engagez à NOUS restituer le VEHICULE à la station de départ et à la date prévues au contrat de location sous peine de VOUS exposer à des poursuites judiciaires civiles ou pénales.

La durée de location se calcule par semaine, du samedi 15 heures au samedi 10 heures. Les jours de location, sous réserve d'être effectués durant la période où la location journalière est autorisée, se calculent par tranche de 24 heures, sans fractionnement possible, depuis l'heure de mise à disposition du VEHICULE. Tout retour au-delà d'une heure après l'heure indiquée sur le contrat entraînera la facturation d'une indemnité de retard sur la base du tarif journalier de référence. Tout retard supérieur à 8 heures entraînera une facturation sur la base de trois fois le tarif journalier de référence. La restitution anticipée du VEHICULE ne pourra donner lieu à aucune réduction du montant de la location convenue au départ.

Si le camping car n'est pas disponible en cas de force majeure (p.ex. vol, panne ou accident arrivé chez les clients précédents) le loueur a le droit de résilier le contrat de location. Dans ce cas le loueur remboursera le montant de location payé. Le loueur essaiera de trouver un camping car de remplacement, mais le locataire ne peut jamais le réclamer .

5-2 FIN DE LA LOCATION

La location se termine par la restitution du VEHICULE, de ses accessoires, aménagements intérieurs, options, de ses clés et de ses papiers au comptoir du Camping Le Pech Charmant. En cas de perte des papiers, VOUS devrez fournir au loueur une attestation de perte et acquitter les frais de délivrance des duplicata. En aucun cas VOUS ne devez restituer les clés à des personnes présentes sur les parkings et prétendant être notre agent.

ATTENTION: en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la restitution du VEHICULE ne peut pas intervenir.

Exceptions : en cas de confiscation ou de mise sous scellés du VEHICULE, le contrat de location pourra être résilié de plein droit dès que le loueur en sera informé par les autorités judiciaires ou par le locataire. Toute utilisation du VEHICULE qui porterait préjudice au loueur autoriserait celui-ci à résilier de plein droit le contrat.

En cas de VOL, le contrat de location est arrêté dès transmission au loueur du dépôt de plainte effectué par le locataire auprès des autorités compétentes.

Si l'immobilisation du VEHICULE loué est due à la faute du conducteur, VOUS restez responsable du coût de celle-ci. Elle sera évaluée forfaitairement par application du tarif de référence.

6-PAIEMENT

VOUS êtes solidaires du règlement du coût de la location. Le coût estimé de la location et des prestations est payable d'avance. Voir aussi no. 3 Réservation.

IMPORTANT :

Le coût estimé comprend : le prix de la location, calculé selon les tarifs en vigueur lors de la signature du contrat de réservation; les éventuelles redevances ou coût d'options complémentaires acceptées par le client, les différentes cotisations relatives aux garanties ou assurances complémentaires souscrites, le dépôt de garantie. Le paiement est réputé intervenu le jour où le montant total de l'estimation de la location et des prestations est porté au crédit de NOTRE compte bancaire.

6-1 TARIF APPLICABLE

Les tarifs applicables à la location, aux prestations complémentaires, aux garanties ou assurances optionnelles sont ceux en vigueur lors de la signature du contrat et correspondent aux conditions que VOUS avez exposées (durée, station de retour...). Toute modification de ces conditions entraînera l'application du tarif de référence figurant dans la brochure tarifaire. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'une remise supplémentaire.

6-2 ANNULATION

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit, les sommes versées resteront acquises à Camping Le Pech Charmant dans les conditions suivantes :

a-annulation notifiée plus de 6 semaines avant le départ : l'acompte n'est pas restitué.

b-annulation notifiée entre 6 semaines et le départ : aucune versement n'est restitué.

(Le loueur pourra rembourser le 2me paiement (le solde) si le LOUEUR arrive a re-louer le camping car dans la même période.)

Une assurance annulation peut être souscrite par notre intermédiaire au moment de la réservation. Son coût est de 4% du montant de la location.

6-3 DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie que VOUS NOUS remettez au départ de la location a pour objet de couvrir les sommes que vous pourriez rester nous devoir à l'issue de la location. Il est actuellement de deux mille euros à remettre par carte bancaire Visa ou par virement bancaire. Il est indiqué lors de la confirmation de réservation et au départ de la location.

Le dépôt de garantie sera acquis au loueur en cas de DOMMAGE imputable au locataire, en cas de VOL du VEHICULE et, plus généralement, dans l'hypothèse où le montant de la facture finale serait supérieur au montant de ce dépôt. Le remboursement de tout ou partie du dépôt de garantie que NOUS VOUS devrions, à l'issue de la location, interviendra dans le délai le plus bref possible.

7-RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGE AU VEHICULE LOUE OU DE VOL

VOUS êtes responsables du VEHICULE dont VOUS avez la garde. Ainsi, en cas de VOL du VEHICULE ou de DOMMAGES causés à celui-ci, VOUS devrez indemniser le loueur du préjudice effectivement subi, à hauteur de votre part de responsabilité. Si le préjudice subi par le loueur devait être réduit, le/les locataires seraient remboursés à hauteur de cette diminution. Cette responsabilité est limitée si VOUS avez souscrit les garanties " responsabilité réduite " en cas de DOMMAGES et/ou de VOL exposées dans l'article 8.

8-NOS GARANTIES CONTRACTUELLES OPTIONNELLES

ATTENTION. L'ENSEMBLE DE CES PROTECTIONS NE S'EXERCE QU'EN EUROPE (Voir liste des pays en 1-définitions), PENDANT LA DUREE DU CONTRAT DE LOCATION ET SOUS RESERVE DU RESPECT DES STIPULATIONS DES PRESENTES CONDITIONS

8-1 GARANTIE DOMMAGES ET/ OU VOL

Le camping-car est couvert par une assurance tous risques avec franchise de 2000 Euro par accident et sinistre.

VOUS avez la possibilité de Rachat Partiel de Franchise. Pour 15 €/jour la franchise en cas s'accident responsable ou sans tiers identifiés passe de 2000 € à 750 € par accident (le montant minimum facturé est de 105 €).

Même si VOUS bénéficiez de cette possibilité, il VOUS sera facturé un montant estimé (maximum le montant de la franchise), par sinistre, . Les aménagements intérieurs ne peuvent pas bénéficier de cette garantie. Si votre responsabilité est totalement dégagée, et dès remboursement obtenu du tiers responsable, cette somme VOUS sera intégralement restituée.

8-2 DECHEANCES DE GARANTIE

Les conducteurs non désignés au Contrat de Location ne pourront prétendre au bénéfice des garanties DOMMAGES ou VOL du VEHICULE.

L'irrespect de l'une quelconque des obligations expressément stipulées dans les articles 2, 4-2 et 5- 2 des présentes conditions générales entraînera la déchéance des garanties souscrites. Le plafond de responsabilité ne sera plus applicable. Le ou les locataires seront alors responsables de la totalité du sinistre dans les conditions du droit commun de la responsabilité.

9 ASSURANCES

Tous nos VEHICULES sont couverts par une police "Tous risques", suivant la réglementation en vigueur. Tout sinistre dont vous seriez partiellement ou entièrement responsable entraînera la facturation d'une franchise dont le montant figure dans le contrat de location. VOUS ne devrez jamais faire circuler le VEHICULE ailleurs qu'en EUROPE (voir cette définition, article 1) et en hiver vous n'avez pas le droit de monter aux stations de sports d'hiver, qui se trouve à une altitude de 1200 m ou plus .

En cas d'accident, dommage, panne vous devez nous contacter et ensuite l'assistance de notre assurance : **MONDIAL ASSISTENCE France tel. 0800-103105. (en dehors la France tel. +33-140255886)**

NOUS VOUS conseillons de prendre une assurance de voyage/bagage qui couvre le contenu du camping-car, vos bagage et les objet de valeur.

10-COORDONNEES DU LOUEUR

Camping le pech charmant, S.A.R.L., dont le siège social est situé Pech de bertrou, 24620 Les Eyzies de tayac, immatriculée sous le numéro 424825107 RCS .

Renseignements,réservation et réclamations à adresser au principal établissement situé Pech de bertrou, 24620 Les Eyzies de Tayac, téléphone :0553359708, E-mail : info@lepech.com. Internet : www.lepech.com